



Communiqué

Numéro 1516-21

Le 15 février 2016

Informations importantes Remise des notes

Le jeudi 11 février dernier, le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) recevait une plainte déposée par les dirigeants de la Commission scolaire de Laval (CSDL) au Tribunal administratif du travail (division des services essentiels) en lien avec le moyen de pression « la bande des scribes ». La plainte avait pour effet de diminuer considérablement la portée de ce moyen d'action.

Vendredi dernier, au terme d'une longue journée de médiation entre les parties, un accord était convenu. En vertu de cet accord, la CSDL se désiste de sa requête au Tribunal administratif du travail.

Avec cette entente, nous avons réussi à préserver l'esprit et l'objectif premier du moyen d'action qui vise à remettre, de façon manuscrite, les notes du bulletin.

Toutefois, pour respecter les termes de l'accord, les modalités suivantes doivent être impérativement appliquées.

1. **Pour les élèves de la quatrième et de la cinquième secondaire**, les notes de la deuxième étape seront remises de façon manuscrite, lisible et sans ambiguïté, et ce, **au plus tard à 10 heures, le 19 février 2016**, le tout dans le respect des normes et modalités et du régime pédagogique ;
2. **Pour les élèves de secondaire 1, 2 et 3**, les notes de la deuxième étape seront remises de façon manuscrite, lisible et sans ambiguïté, **au plus tard à 10 heures le 26 février 2016**, le tout dans le respect des normes et modalités et du régime pédagogique.
3. **Pour les élèves du primaire**, les notes de la deuxième étape seront remises de façon manuscrite lisible et sans ambiguïté, **au plus tard à 10 heures le 26 février 2016** ou à la date prévue aux normes et modalités de votre établissement, si cette date est postérieure au 26 février 2016, le tout dans le respect des normes et modalités et du régime pédagogique ;
4. **Pour les élèves de la formation professionnelle**, les examens ne seront plus retenus et devront être remis selon le système en vigueur.

Ce sujet sera traité lors de la prochaine assemblée des déléguées et des délégués afin de permettre aux personnes déléguées de vous fournir les détails entourant ces événements.

Salutations syndicales.

Le président,

Guy Bellemare